### DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> Commune de ROYAN

TARIFS

/MCB Objet

1982 DU CAMPING MUNICIPAL DE ROYAN

82.086

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 JUIN 1982

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 23

POUR 23

CONTRE



# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REGULA LE SOUS-PRÉTE CHURE

### COMMUNE DE ROYAN

22. JUIN 1982

APPLICATION LOI Nº 82213

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le ONZE JUIN

20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS Pierre, Maire de ROYAN

Etaient présents: MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, MAURELLET, BOISARD, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. LIS M.BOULAN Par M. BROTREAU

Me DUFOUR par M. BUJARD Mme TACQUET par M.LACHAUD Dr POUGET par M. MONTRON M.PELLETIER par M.MAURELLET

Absents: MM. VIAUD, PAPEAU, GUICHAOUA, Melle FOUCHE

M onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Les tarifs du Camping Municipal pour la période du ler juin 1981 au 31 mai 1982, ont été fixés par délibération du Conseil MUnicipal du 3 avril 1982.

La Commission des Finances réunie le 27 mai 1982, a proposé d'indexer ces tarifs en moyenne de 14 % pour la période du ler juin 1982 au 31 mai 1983.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu les propositions de la commission des finances réunie le 27 mai 1982.

#### DECIDE :

. de fixer les tarifs du camping municipal de ROYAN, pour la période du 12 juin 1982 au 31 mai 1983 comme suit : (T.T.C. par séjour de 24 heures)

#### TARIF A L'EMPLACEMENT DE MIDI A MIDI

-	-	-	~	

A) EMPLACEMENT	PERIODE DU \$1.06 AU(1982 DU 16.09.82 A U 31.05.83				
A) BRI BRODELLI	POUR MBOIRE! ANCIEN TARIF DCM du 3/4/81	NOUVEAU TARIF	POUR MEMOIRE ANCIEN TARIF DCM DU 3/4/81	NOUVEAU TARIF	
a) pour 1,2, 3 personnes forfait comprenant l'emplacement, le véhicu- le, la redevance, la douche en per- manence, le bac à linge, le bac à vaisselle, les taxes d'assainissemen et ordures ménagères)	28,00,F		25,00F	28,50 F	
b) pour 4 personnes-forfait c) pour 5 personnes-forfait d) pour 6 personnes-forfait	35,00 F   43,00 F   50,00 F	40,00 F 49,00 F 57,00 F	32,00 F 38,00 F 45,00 F	36,50 F 43,50 F 51,50 F	
B) PRESTATIONS ANNEXES a) électricité Jusqu'a 3 ampères	6,50 F	7,50 F		7,50 1	
Au-dessus de 3 ampères	9,50 F	11,00 F		11,00 F	
b) animaux domestiques ou de compagnie c) visiteurs	2,50 F	3,00 F	2,50 F	3,00 F	

## C) GARAGE MORT EST INTERDIT EN JUILLET ET AOUT

Toutefois, et sur autorisation formelle du Maire, il pourra être exceptionnellement toléré moyennant le paiement d'une redevance double de celle définie ci-dessus

EN DEHORS DES MOIS DE JUILLET ET AOUT

	ANCIEN TARIF-DCM 3/4/31	NOUVEAU TARIF	1
. Pour une caravane entrant dans	12,00 F	14,00 F	1
l'emplacement		SCHOOL STORY	1
. Pour une caravane dépassant en lon-	24,00 F	28,00 F	1
gueur l'emplacement			

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre LIS.